

19 JUL 1996

SOPRORGA

Société anonyme au capital de 40.479.300 Francs

Siège social : 77 rue Charles Michels - 93200 Saint Denis

R.C.S Bobigny B 552 002 255

8320



**Assemblée Générale Ordinaire du
Vendredi 28 juin 1996**

PROCES VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt seize et le vendredi vingt huit juin à 15 heures, les actionnaires de la société Soprorga, société anonyme au capital de 40 479 300 F divisé en 404.793 actions de 100 F chacune, toutes entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation adressée à eux suivant lettre en date du 13 juin 1996.

Il a été établi une feuille de présence signée lors de l'entrée en séance par tous les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Hermann NIEHUES préside l'assemblée en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Messieurs Georges RECH et Reinhard LOHMANN sont appelés comme scrutateurs.

Madame Béatrice VAUDELEAU est désignée comme secrétaire.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec avis de réception en date également également du 13 juin 1996.

Le Cabinet BM3A et le Cabinet ACL Audit, Commissaires aux Comptes, se sont fait excuser.

Le bureau étant ainsi composé le Président déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 404.793 actions, soit la totalité du capital social, et que l'assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme assemblée générale ordinaire.

.../...

Sont déposés sur le bureau à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- les doubles des lettres de convocations adressées aux actionnaires,
- le double de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes ainsi que la fiche de recommandation et l'avis de réception,
- la feuille de présence signée de tous les actionnaires présents,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- les comptes annuels de l'exercice 1995,
- le rapport de gestion,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mandat pour ledit exercice,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices,
- le montant global certifié des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées,
- le texte des projets de résolutions, les renseignements visés par l'article 135-5° du décret du 23 mars 1967,
- la liste des administrateurs,
- la liste des actionnaires.

Le président déclare que tous les renseignements prescrits par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion et que les formules de procuration adressées aux actionnaires étaient accompagnées des documents prévus par le décret du 23 mars 1967.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle que l'Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 1995,
- Approbation desdits comptes,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Affectation des résultats,
- Ratification du transfert de siège social,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un administrateur.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion lequel est ainsi conçu :

.../...

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1995 et soumettre à votre approbation les comptes relatifs à cet exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Vous entendrez également lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes.

Au présent rapport est annexé conformément à l'article 148 du décret du 23 Mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

I - CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EXERCICE

Votre société aura connu au cours de l'exercice deux événements majeurs :

- Le démarrage d'un plan de redressement entraînant la transformation d'un site industriel en dépôt et la suppression de 136 postes .

Le coût de ce plan social qui s'étalera jusqu'à la fin 1996 pèse pour **MF 30** dans les résultats de l'exercice 1995.

- Le désengagement de la Société SKW Bio Industries GmbH de ses activités Vème Quartier au 25/07/1995 . Cette opération s'est traduite par :
 - * La cession des titres SOPRORGA au groupe Rethmann à travers sa filiale Française "Rethmann Tba France" devenue Saria Industries Sarl.
 - * Une augmentation de capital par SKW par compensation d'une créance liquide et exigible de MF 45 portant en date du 13/11/1995 le capital à 40 479 300 Frs par l'émission de 10 000 actions nouvelles de 100 Frs nominal chacune. L'émission de ces actions donnant lieu à une prime d'émission de 44 MF soit une prime d'émission de 4 400,- par actions.

Concernant l'exploitation, votre société a connu en 1995 une activité moyenne.

La baisse des tonnages traités (- 4,6 %) est pour partie imputable à la diminution volontariste de l'approvisionnement d'os import (Grigny) ainsi que par la réorganisation des Fonds de Commerce du Sud-Ouest.

Les cours de la protéine, après avoir connu durant les trois premiers trimestres un léger tassement, ont connu une remontée spectaculaire au cours des quatre derniers mois 1995 en liaison avec la récolte moyenne de soja aux USA.

Le marché des suifs et saindoux a connu un rajustement brutal mais logique à la baisse à la fin du premier semestre 1995, après la flambée de la fin 1994 et du premier semestre 1995 faisant suite à la forte demande du sud-est Asiatique pour les huiles végétales et de l'Europe de l'Est pour les graisses animales (margarinerie principalement).

Le deuxième semestre a connu un niveau stable.

Les cours des graisses animales ont connu en moyenne une bonne année 1995, suivant en cela l'évolution des cours des graisses d'origine végétale.

Les cours des cuirs ont très fortement chuté en raison de la baisse des cuirs de bovins (environ 17 %)

En face de cette évolution de la valorisation de ses produits votre société a subi jusqu'à la fin de l'été 1995 un très fort renchérissement de ses coûts d'approvisionnement en matières premières du fait :

- de la politique suicidaire en matière de prix d'achat de matières premières de l'ancien actionnaire et fondateur de la Société VALAB désorganisant depuis l'été 1994 les conditions économiques du marché.

En ce qui concerne l'activité d'équarrissage, comme en 1994 celle ci suite à un arrêté administratif cassant les arrêtés préfectoraux tendant à faire partiellement rémunérer cette activité d'intérêt public a donné un coup de frein à la recherche de contribution à son déficit.

II - EVOLUTION DU RESULTAT

Le Chiffre d'Affaires est en diminution de MF 56 (5,5 %) par rapport à 1994 en raison de la réorganisation des fonds de Commerce du sud-ouest et de l'arrêt de l'activité de dégraissage d'os de grigny

L'évolution des consommations et autres charges externes augmentent de MF 19 d'un exercice à l'autre en raison principalement du renchérissement observé du coût d'approvisionnement des Matières Premières.

Les impôts et taxes diminuent de **MF 17,6**, incidence des droits d'enregistrement liés à l'achat à SANOFI d'un certain nombre d'actifs industriels en 1994 de **18 MF**.

Les charges de personnel sont en diminution de **MF -37,5** par rapport à l'exercice précédent dû à l'effet plan social 1994.

Les dotations nettes d'exploitation sont supérieures de **MF 1,9** à celles de 1994, dans ce poste est pris en compte une augmentation des amortissements de **MF 3,8**.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à **MF - 67,7** soit une augmentation de **MF 44,8**, abstraction faite des droits d'enregistrement.

Les charges financières sont en augmentation nette de **MF 11,1** conséquence du financement de la perte, du plan social et de l'acquisition de la Société VALAB.

Le résultat exceptionnel s'établit à **MF - 17,7**. A ce titre, ont notamment été enregistrés :

- Le coût du plan social 1995 pour **MF 30**
- Complément de Provision du plan social 1994 pour **MF 2,8**
- Un dégrèvement de Taxe Professionnelle (plafonnement) pour **MF 16**.

Le résultat net de votre société s'établit ainsi à **MF - 106,5** contre **MF - 28,1** en 1994.

III - JURIDIQUE ET FISCAL

Aucun événement novateur à caractère juridique ou fiscal n'est intervenu durant l'exercice.

Les éventuelles conventions réglementées, approuvées par le conseil d'administration font l'objet du rapport spécial du Commissaires aux Comptes.

IV - INVESTISSEMENTS

Les investissements corporels ont atteint un montant de **MF 69,9**.

Les principales réalisations sont :

- . Renouvellement du parc de collecte
- . Poursuite de la mise aux normes environnement
- . Aménagement de certaines usines liée à la restructuration industrielle (notamment SAINT-DENIS, BENET, BAYET)

V - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Les investissements financiers ont atteint un montant de MF 12,4 correspondant principalement à l'acquisition de 20 % des titres de la Société VALAB soit MF 12,3.

Aucune dépréciation des titres de la Société VALAB n'a été enregistrée en 1995, en effet les pertes constatées en 1995 ne devraient pas être aussi importantes en 1996.

A moyen terme, la Société VALAB ou son fonds de commerce, devrait permettre de dégager des bénéfices justifiant le coût d'acquisition de cette Société.

VI - EVOLUTION RECENTE

Les premières semaines de l'année 1996 ont enregistré, concernant les cours des différents produits, par rapport à ceux observés à la fin de l'exercice précédent ; une hausse pour les protéines, une baisse pour les corps gras et une stabilité concernant les cuirs.

L'ESB (maladie dite de "vache folle") soulève depuis le début du mois d'Avril 1996, certains problèmes fondamentaux pour la profession dont les principaux résident dans :

- l'obligation de stérilisation des produits à 3 bars - 133 ° C.

Les conditions d'utilisation de nos produits transformés dans les aliments du bétail (avec le projet d'élimination des produits issus des cadavres d'animaux et saisis d'abat triés)

Aucune réglementation ou tendance de position des consommateurs ne remet en cause notre activité, qui reste fondamentalement une activité de salubrité publique et de protection de l'environnement, et la compensation de la consommation de viande bovine pouvant s'opérer vers des espèces telles que la volaille et le porc, nous avons toutefois maintenu nos objectifs budgétaires pour l'exercice 1996.

Nous considérons cependant que notre profession pourrait évoluer à l'occasion de ce problème et comme nous l'espérons dans le sens d'un renforcement de notre métier de base de prestations de service dans le traitement ou l'élimination des déchets d'origine organique.

VII - FINANCEMENT

Compte tenu notamment du résultat de MF -106,5, de la dotation aux amortissements de MF 56,4 et de la dotation au titre du plan de restructuration, la MBA de l'exercice s'élève à MF - 37,2.

Les cessions d'immobilisations corporelles s'élèvent à MF 3,1.

MF 45,- d'augmentation de capital et de prime d'émission.

MF 0,9 de nouveaux emprunts ont été contractés auprès d'agences de bassin.

MF 55,2 d'emprunt Moyenne terme a été contracté auprès de la Société RETHMANN Ag & Co.

Les ressources de l'exercice s'élèvent ainsi à **MF 67,5**.

Au titre des emplois, les investissements industriels ont représenté **MF 54,-** ; les investissements financiers **MF 12,5**.

1,6 MF de remboursement d'emprunts ont été effectués.

Les emplois s'élèvent ainsi à **MF 71,-** entraînant une dégradation du fonds de roulement de **MF 3,5**

Le besoin en fonds de roulement diminue provisoirement de **MF 3,6** , l'endettement à court terme est pratiquement nul de **MF 0,1**.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau annexé au bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de votre société.

VIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice 1995 est arrêté à un montant de **FRF (106 499 933,37)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de l'affecter au "**Report à Nouveau**" dont le solde négatif passera ainsi de **FRF 229 771 411,12** à **FRF 336 271 344,49**.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Conformément à la loi du 12 juillet 1985, nous vous informons que la Société Saria Industries SARL, détient **99,99 %** du capital de votre société.

x		x
	x	
x		x

Nous vous demandons de vous associer aux remerciements que nous adressons à notre personnel pour les efforts accomplis tout au long de l'année.

Ces lectures terminées et personne ne désirant plus prendre la parole, il est procédé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1995 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide d'imputer le résultat net de l'exercice 1995, s'élevant à (FF 106.499.933,37) au compte de report à nouveau dont le solde négatif est ainsi porté de (FF 229.771.411,12) à (FF 336.271.344,49).

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 1996 de transférer le siège de la société de la Tour Pleyel - 153 boulevard Anatole France - 93200 Saint Denis au 77 rue Charles Michels - 93200 Saint Denis, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 21 mars 1996 de Monsieur Georges RECH, en qualité de nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur René CHABANNES, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme

Monsieur le Dr Eberhard SCHMIDT demeurant :

Lortztugstr. 6

59379 Selm

Allemagne

en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Dr Eberhard SCHMIDT qui ne prend pas part au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

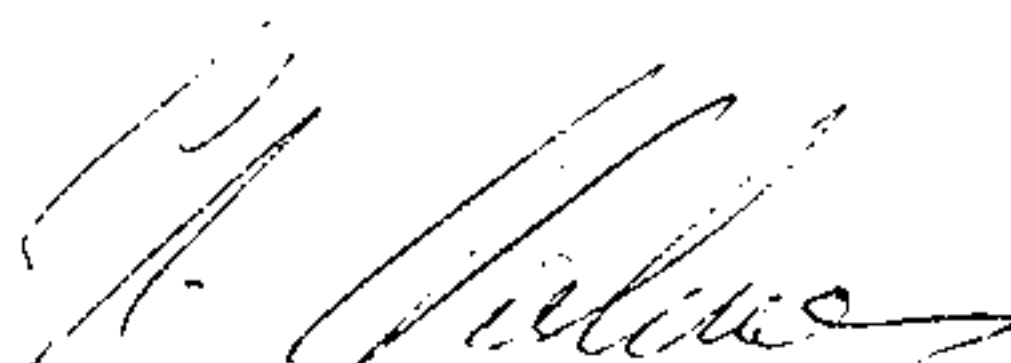
*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

CERTIFIE CONFORME



H. HIEHUE